

GENERALITES

- ✓ L'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle de CapNature. Respectez les horaires qui vous sont impartis en fonction de l'activité choisie.
- ✓ Veillez à être en bonne forme physique et n'avoir rien consommé qui puissent altérer votre comportement (alcool, drogue, médicament etc.)
- ✓ Pour chaque activité, demandez et respectez les consignes de sécurité. Ecoutez attentivement le briefing. Faites vérifier votre équipement avant le départ par un animateur-moniteur du parc.
- ✓ Utilisez des chaussures adaptées.
- ✓ La participation des mineurs est réputée avoir reçue l'accord des parents ou responsables majeurs, que ces derniers accompagnent ou non le mineur sur les parcours.
- ✓ Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur.
- ✓ Toute personne présente sur une des activités doit pouvoir présenter la preuve attestant de son droit d'entrée, sous peine d'être expulsée.
- ✓ Toute personne présente sur une des activités est réputée avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile.

ENVIRONNEMENT

RESPECTEZ LA NATURE ET LA FORET!

- ✓ Restez sur les entiers balisés. Le hors piste n'est pas autorisé.
- ✓ N'effrayez pas les animaux que vous pourriez rencontrer.
- ✓ Ne fumez pas dans les bois, c'est interdit. Il y a des risques d'incendie.
- ✓ Motos, quads et autres véhicules à moteur sont les bienvenus MAIS uniquement sur les routes et PAS dans les bois.

PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR

- ✓ L'accès aux parcours est réservé aux personnes mesurant plus de 1,30m et pesant moins de 130kilos.
- ✓ Veillez à être en bonne forme morale (pour éviter les paniques) et non sujet au vertige.
- ✓ Utilisez scrupuleusement les équipements de protection individuelles qui vous sont confiés.
- ✓ Attachez vos cheveux afin d'éviter qu'ils s'accrochent, vos lunettes et plus généralement tout objet qui pourrait tomber, se casser ou blesser des personnes pendant votre évolution en hauteur (par exemple: clefs)
- ✓ Il est formellement déconseillé de stationner ou de circuler en dessous des ateliers et des plates-formes.
- ✓ Il est formellement interdit de quitter l'enceinte du parc avec les baudriers ou tout autre matériel.
- ✓ Les baudriers vous sont confiés pour une durée maximale de quatre heures. Toute heure supplémentaire commencée sera facturée 5 euros.
- ✓ Respectez le nombre maximum de personnes par atelier indiqué à chaque atelier par la signalétique.
- ✓ N'hésitez pas à demander conseils à nos animateurs ou à les appeler en cas de situation délicate.

EN PRATIQUANT CETTE ACTIVITE A RISQUE,

Vous nous autorisez à:

- fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météo
- exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque, voire également pour elle-même (exemple: non respect des règles et consignes de sécurité) ou qui ne tiendrait pas compte de nos observations.
- Refuser l'accès aux parcours de difficultés supérieures à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires.
- **Dans ces cas, aucun remboursement ne pourra être exigé.**

Vous renoncez expressément à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas de perte ou endommagement d'effets personnels, etc...

VOUS ETES LE GARANT DE VOTRE PROPRE SECURITE
EN PAYANT VOTRE DROIT D'ENTREE, VOUS RECONNAISSEZ EXPRESSEMENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET LES ACCEPTER DANS LEUR TOTALITE.

ING: 363-0322088-88
IBAN: BE56 3630 3220 8888
BIC: BB RU BE BB

N° d'entreprise: 0898 423 403
N° TVA: BE 898.423.403

www.capnature.org

